

## 2.3. Le Fonds de l'Expérience Professionnelle – la revanche des têtes grises ?

*Les prépensions ont écarté trop tôt la main d'œuvre expérimentée, en pénurie dans l'industrie. Or, les seniors ont aussi du know-how à offrir ou à enseigner. L'initiative du Fonds de l'Expérience Professionnelle vient réhabiliter le travail des plus de 45 ans. De quoi nous éviter quelques cheveux gris trop précoces ...*

Rappelez-vous, la CCT 17 permet(tait) aux entreprises de prépensionner leurs seniors avant 50 ans. C'était en 1974 et cela devait résoudre le chômage des jeunes. Mais nous sommes en 2011. En pleine guerre des talents. Face au problème du vieillissement et de son financement. Rehausser le taux d'emploi de nos seniors est donc à l'ordre du jour. « Une vraie valeur pour l'employeur », entend-on à présent, malgré les stéréotypes sociaux circulant sur à propos des personnes mures. Celles-ci sont parfois considérées comme éloignées des réalités professionnelles, d'autres fois fortes de compétences liées à l'expérience, la maturité, la stabilité... Ces stéréotypes ont précisément été analysés par le SPF Emploi Travail et Concertation Sociale. Conclusions: il n'y a, en lien avec l'âge, aucun frein physique, psycho social ou cognitif à une activité professionnelle productive. Opérationnel depuis 2004, le Fonds de l'Expérience Professionnelle, qui est né suite à cette analyse, encourage les entreprises et les organisations qui prennent des initiatives pour promouvoir le maintien de l'emploi des travailleurs expérimentés.

### **Travail physique ou intellectuel**

Le fonds subsidie des aménagements de type ergonomique réduisant la charge physique ou l'exposition aux vibrations et aux mouvements répétitifs, tel un appareil électrique qui évitera à l'ouvrier de lever des charges lourdes, pouvant à la longue causer des lombalgies. Mais la solution peut être la réorientation, si, par exemple, après 35 ans de service, un ouvrier se sent trop fatigué pour souder en hauteur. On lui confiera la responsabilité de former les jeunes. « Sa nouvelle fonction ne doit pas devenir un problème en soi. Des outils facilitent sa réorientation », précise Yvette Charlet, développeur de projet chargée d'informer les entreprises et les partenaires sociaux et de faciliter l'administration des dossiers. Le Fonds vise aussi à anticiper ou à résoudre les troubles psycho sociaux. Un employé ne supporte plus sa charge de stress? Son transfert vers un poste administratif peut requérir une formation éligible pour la subvention. Le Fonds, qui en 5 ans a déjà accepté de nombreux dossiers (30% en plus en 2009), a financé pour 50% des projets d'ergonomie, pour 19% des changements de fonction, pour 17% l'acquisition de compétences et pour 13% de nouvelles organisations.

### **Est-on vieux à 45 ans?**

Le 'taux de vieillissement' exprime la part des 45 ans et + dans l'effectif global, apprend-on avec amertume. Mais celle-ci s'évanouit quelque peu en sachant que le fonds propose des conseils afin d'adapter l'organisation en cas, par exemple, de taux supérieur à la moyenne actuelle de 30%. Est-on donc vieux à 45 ans? Non, nous rassure-t-on au SPF. « Mais lorsque le Fonds visait les 55 ans et +, on en trouvait très peu dans le privé. Seuls 25% des 55-65 ans étaient au travail à l'époque! », répond Anne Himpens, Conseillère à la Direction du Fonds. « Depuis 2 à 3 ans on réengage des + de 50 ans dans la région, ce qui était impensable avant », se réjouit Isabelle Flamion, développeur de projets sur Bruxelles. En outre, « plus tôt on agit, plus de chances on a d'allonger la carrière. « C'est de la prévention », ajoute Yvette Charlet.

### **En pratique**

Le Fonds est ouvert aux organisations du secteur privé, en ordre d'ONSS et de TVA, qui fournissent les factures d'achat de matériel ou de formation destiné à un + de 45 ans qui reste à l'effectif un an. Les subsides couvrent la première année 70 à 50% de l'investissement amorti sur 5 ans, selon que l'entreprise ait mesuré les facultés de travail et ait diagnostiqué les facteurs de risque, avant la réalisation du projet et pour autant qu'elle en ait fait la demande au préalable. Plus d'infos et outils sur [www.fondsdelexperienceprofessionnelle.be](http://www.fondsdelexperienceprofessionnelle.be) ou au n°. de tel. : 02/233.45.97.